



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022

CSA DE L'ADMINISTRATION CENTRALE



LE CSA

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a institué les comités sociaux d'administration (CSA) en lieu et place des comités techniques et supprimé les CHSCT. Mais, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera instituée au sein du comité social d'administration centrale.

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

Entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022, vous êtes appelés à **choisir vos représentant.es au comité social d'administration centrale** qui regroupe également les services à compétence nationale : le Casier judiciaire national à Nantes, l'école nationale des greffes à Dijon ainsi que l'école nationale de la PJJ à Roubaix et l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle.

Ce choix est important si vous voulez que vos intérêts soient portés et défendus par une organisation syndicale responsable.

La CFDT est une organisation syndicale qui a toujours défendu les intérêts des agents.



- **Pourquoi voter CFDT ?**
- Voter CFDT, c'est voter pour un syndicat qui vous place au cœur de ses revendications :**
 - En étant à votre écoute et une force de propositions,
 - En défendant vos droits et vos intérêts,
 - En alertant l'administration sur vos difficultés,
 - Fidèles à nos valeurs nous soutiendrons les projets ayant un impact positif sur votre quotidien.
- Voter CFDT, c'est bénéficier de la force du premier syndicat de France.**



interco.cfdt.fr





L'ACTION DE LA CFDT

GROS PLAN SUR LES ENGAGEMENTS DE LA CFDT

Entre 2018 et 2022, comme elle s'y était engagée et comme elle l'a toujours fait, la CFDT s'est fortement investie pour faire entendre ses positions tant en ce qui concerne les conditions de travail, le respect des statuts et des droits des agents ainsi que la gestion des ressources humaines

- Les **réorganisations** au sein de l'administration centrale. La CFDT a dénoncé l'impact que ses réorganisations avaient sur le collectif de travail, les violences qu'elles engendraient compte tenu de leur régularité, parfois injustifiée, et plus particulièrement lors de la proposition de réorganisation du SNUM et de la DICOM. Aucune des directions, SG, DAP, DSJ et DPJJ n'échappe à cette règle.
- Le **télétravail**. La CFDT, lors de la pandémie, est intervenue à de nombreuses reprises pour que le télétravail soit facilité, tant à l'administration centrale que dans les DIR-SG et ceci dans le respect des notes du secrétariat général.
- Elle a signé l'accord-cadre dans la fonction publique le 13 juillet 2021 avec une nouveauté : une indemnisation forfaitaire des frais liés au télétravail, indemnisation fixée à hauteur de 2,5 € par jour de télétravail, sans seuil de déclenchement, dans la limite d'un montant annuel de 220 €.
- La **maltraitance au travail**, le cheval de bataille de notre organisation. La CFDT a dénoncé la gestion chaotique des agents de tous les corps par une hiérarchie peu ou pas formée au management. Cette gestion indigne d'une administration entraîne une vraie souffrance au sein du collectif de travail avec pour résultat le départ des agents. Les postes vacants ne sont pas ou peu pourvus et cela crée des dysfonctionnements. L'administration reste



sourde à ce vrai problème, incapable de sanctions à l'encontre des responsables. Même le cabinet du ministre, informé, reste indifférent. Mais, la CFDT continuera de les mettre face à cette réalité.

- Le RIFSEEP et le CIA. Si la CFDT n'était pas favorable au RIFSEEP lors de sa mise en place, elle a tout mis en œuvre pour préserver les intérêts des agents voire les améliorer. La mise en œuvre de la procédure de revalorisation quadriennale de l'IFSE a été effective sur la paie de novembre 2021. La CFDT est intervenue pour que cette indemnité soit revue à la hausse pour tous les agents et plus particulièrement pour les personnels sociaux. Quant au CIA, le complément indemnitaire annuel, il a été revalorisé pour les agents de catégories B et C. La CFDT porte également cette demande de revalorisation pour les agents de catégorie A

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !



CE QUE VEUT LA CFDT



- **EN FINIR AVEC LES INÉGALITÉS** entre femmes et hommes et **COMBATTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION** au sein de notre administration.
- **EN FINIR AVEC LA MALTRAITANCE AU TRAVAIL**, un vrai problème indigne d'une administration de l'État.
- **EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ** en augmentant les quotités de travail des agents à temps non complet, en ayant des règles de revalorisation des rémunérations des contractuels et en limitant leur recrutement.
- **OBTENIR DE MEILLEURS DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE** en négociant les ratios promus-promouvables.
- **SE FORMER ET PROGRESSER** grâce à la formation qualifiante, au droit à la reconversion pris en compte dans les déroulements de carrière. Mieux utiliser la reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) et la valorisation des acquis et de l'expérience (VAE) dans les progressions de carrière.
- **NÉGOCIER DES RÉGIMES INDEMNITAIRES ÉQUITABLES.**
- **DÉVELOPPER L'ACTION SOCIALE** pour tous et la rendre plus accessible à ceux qui ont le moins de moyens.
- **ORGANISER LE SERVICE PUBLIC** qui réponde vraiment aux attentes de la population pour que le travail ait un sens.

TOUS UNIS !



QUE FONT VOS ÉLU.ES CFDT AU CSA ?

Vos élu.es sont avant tout des collègues qui ont choisi de s'engager pour défendre votre quotidien et la qualité des services rendus aux usagers. Nos militant.es sont des personnels de terrain qui vous accompagnent, vous informent de vos droits et les font valoir. Ils-Elles connaissent les problématiques et spécificités locales de leur secteur et les font remonter.

Ils-Elles portent vos sujets à l'ordre du jour des réunions et en débattent.

Ils-Elles participent aux décisions qui impactent votre travail.

Ils-Elles donnent leur avis sur :

- Le fonctionnement, l'organisation des services, les emplois et les projets immobiliers.
- Les projets de lignes directrices de gestion (mobilité et promotion, valorisation des parcours professionnels).
- Les projets de textes relatifs aux statuts, aux filières et aux rémunérations.
- Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et les textes relatifs aux droits des personnes en situation de handicap.
- Les plans de formation et l'usage du compte personnel de formation.
- La participation du ministère à la protection sociale complémentaire des personnels.
- Les textes relatifs au temps de travail, au télétravail, le droit à la déconnexion.
- Les règlements et consignes en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.



LA CFDT ET VOUS



Vos élu.es font partie d'un **réseau de militant.es CFDT** au sein de la fonction publique
Les représentant.es CFDT vous consultent sur votre quotidien et vos missions et font des propositions, défendent vos intérêts dans les instances représentatives.

LES COMPÉTENCES DU CSA

- l'organisation et le fonctionnement des services, les horaires et les cycles de travail, le télétravail
- la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC)
- les évolutions ayant un impact sur les personnels, notamment les réorganisations des services
- la politique indemnitaire et ses critères de répartition
- la formation, le développement des compétences et les qualifications professionnelles
- l'égalité professionnelle femmes-hommes, toutes les formes de précarité et la lutte contre toutes les discriminations.



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !